

Notre appel aux pouvoirs publics

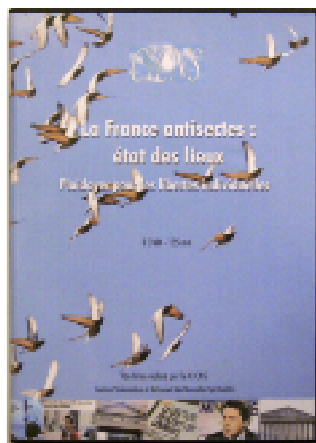
Les pouvoirs publics sont parmi les principaux artisans d'une généralisation de la phobie antiseptes.

Au niveau de l'exécutif, la MIVILUDES (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires), chargée de la question des sectes et rattachée au Premier Ministre, adopte une position victimaire exacerbée. Comme les Missions qui l'ont précédée, elle encourage une approche résolument répressive et a choisi de se dissocier du travail des principaux sociologues des religions. Cet organisme ne restreint pas son action à l'observation du strict respect de l'ordre public mais, en désignant ce qui est spirituel et ce qui ne l'est pas, intervient dans l'espace de liberté de conscience garanti par l'article 1 de la loi de 1905. Les dommages collatéraux de l'arsenal de lutte antiseptes français subis par de nombreuses personnes honnêtes et sincères ne sont pas pris en compte. Les administrations et collectivités locales prennent leurs informations exclusivement auprès des associations antiseptes.

Les parlementaires ont pour leur part déclenché plusieurs commissions d'enquête dont aucune n'a respecté le contradictoire et qui sont à l'origine de la publication d'une liste noire de sectes, arbitraire et internationalement critiquée. Ils ont par ailleurs voté la loi About-Picard, discriminatoire à l'encontre des minorités spirituelles, autorisant la dissolution d'associations sur la base de la théorie mal définie de la manipulation mentale.

Cette politique retourne de facto la société française contre une partie d'elle-même.

Le CICNS invite donc les pouvoirs publics à adopter une démarche de connaissance en soutenant la création d'un Observatoire indépendant des minorités spirituelles.



Le documentaire du CICNS en trois parties 3 DVD - 155 mn

Il montre l'envers du décor de la « lutte antiseptes », la réalité des discriminations subies par une partie de la population, ainsi que les compromissions de l'impressionnante logistique mise en place au sein des administrations françaises. Des juges d'instruction ouvrent des enquêtes sur de simples rumeurs, mettent en prison préventive des membres d'associations comme s'il s'agissait de terroristes. Aujourd'hui, un citoyen ne sera pas jugé de la même façon s'il appartient ou non à un mouvement spirituel.

Ce documentaire pose quelques questions essentielles sur la place de la vie spirituelle dans la vie sociale, et sur la signification et l'intention de la « laïcité à la française ».

Une fois démontré le fantasme du « fléau social », il n'apparaît plus nécessaire de légiférer, ni de développer de politique particulière pour lutter contre des dérives pour lesquelles le cadre juridique classique est suffisant quand elles se produisent réellement.

Ce film est dédié à la réhabilitation des minorités spirituelles attachées au respect de l'être humain.



Centre d'Information et de Conseil des Nouvelles Spiritualités

*Pour une laïcité respectueuse
des libertés fondamentales
et des choix de vie alternatifs,*

*la France peut mieux faire.
Unissons-nous pour l'aider*



L'inspiration

Notre association, indépendante de toute religion et de tout parti politique, représente tout citoyen soucieux de faire respecter de manière pacifique les principes d'une laïcité ouverte ainsi que les libertés fondamentales de pensée, de conscience et de religion conformément à la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Le champ d'action

Le CICNS agit en direction des pouvoirs publics, des médias et de la société civile en général, afin de restaurer un débat équilibré sur la place des minorités spirituelles persécutées par une politique de *lutte contre les dérives sectaires* menée sans objectivité depuis une trentaine d'années en France.

Les moyens

Investigations sur le terrain, recueil de témoignages, réalisations de documentaires, colloques, conférences, consultations de juristes, sociologues, historiens et ethnologues spécialisés.

Les objectifs

Susciter la création d'un Observatoire indépendant. Créer un mouvement solidaire en faveur du respect des libertés fondamentales et des choix de vie alternatifs. Faire respecter les démarches spirituelles contemporaines comme des composantes naturelles de toute société humaine.

Le CICNS affirme-t-il que les sectes n'existent pas ?

Les membres de notre association ont pu constater les dégâts causés par les fanatismes religieux et la tentation pour certains d'utiliser des principes spirituels afin d'exercer un pouvoir sur autrui.

Il existe cependant en France, comme dans d'autres pays, de nombreux groupes à vocation spirituelle ne participant pas à ces comportements destructeurs, ne faisant pas partie des religions majoritaires reconnues et qui aspirent à répondre honnêtement aux questions essentielles que se pose l'homme, à améliorer l'existence individuelle et les sociétés dans lesquelles nous vivons. Quelques événements tragiques (*Jonestown, Waco, Temple Solaire*) ont été médiatisés de manière à créer des boucs émissaires et un odieux amalgame entre criminalité et spiritualité. Le mot *secte* est l'emblème de cette stigmatisation d'une partie de la population provoquant, en conséquence, de graves atteintes aux libertés fondamentales.

Il n'est ni légitime ni constructif de traiter une question de société sur la base d'un terme devenu injurieux et stigmatisant et dont le pouvoir de discrédit est d'ailleurs en train de s'étendre à tous les secteurs de la société.

Le CICNS est-il mandaté par des minorités spirituelles ?

Les membres fondateurs du CICNS ne sont liés à aucun mouvement faisant la une des journaux ni à aucun de ceux dénoncés arbitrairement sur la liste parlementaire des sectes de 1995. Certaines personnes avec lesquelles nous travaillons n'ont pas de démarche spirituelle à proprement parler et sont simplement soucieuses de défendre les droits fondamentaux d'un être humain dans une démocratie et dans le cadre de la loi.

Création d'un Observatoire indépendant des minorités spirituelles en France

Le CICNS travaille à démontrer l'intérêt d'un Observatoire indépendant des minorités spirituelles en France, en réponse à la « lutte contre les dérives sectaires » jugée inadéquate par de nombreux témoins de notre société. La problématique des dites sectes est verrouillée en France par la pensée unique. Il n'existe aucune preuve tant sociologique que juridique du prétendu *fléau social* que constitueraient les minorités spirituelles, toutes appelées « sectes » par amalgame et aucune investigation sérieuse n'a été engagée.

Cet Observatoire serait un organe consultatif équilibré et de référence (composé de personnalités d'opinions diverses à l'expertise reconnue), semblable à INFORM, en Angleterre, qui pourrait émettre des avis et recommandations auprès du Gouvernement, du Parlement et des autorités publiques afin d'améliorer les textes de loi, de préserver les libertés publiques en regard de la diversité des démarches spirituelles et thérapeutiques du XXI^e siècle, tout en respectant l'ordre public. Il engagerait une démarche de connaissance à l'égard des mouvements spirituels qui sortiraient ainsi de l'ombre.

Pour de plus amples informations sur notre action, vous pouvez contacter l'équipe du CICNS par téléphone ou par email ou consulter son site Internet

CICNS • BP 7 • 82270 Montpezat de Quercy
• 06 34 11 49 58 • contact@cicns.net
<http://www.cicns.net>